

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 14 décembre 2022

Présents | M. Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD

Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christelle TREHET-COLLET

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. André GILLOIS, responsable du pôle accompagnement social et insertion,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services de la Ville.

POINT N°5 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VYV 3 – MULTI-ACCUEILS LES LUTINS

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Le Multi-accueil Les Lutins géré par VYV 3 et la résidence autonomie Les Champs Fleuris souhaitent développer des actions intergénérationnelles, contribuant à favoriser le lien social entre générations et l'ouverture de la résidence sur la Ville.

Compte tenu de la reprise de ces actions à venir suite à deux années de suspension, il est proposé de formaliser le partenariat autour de cette action dans une convention.

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'autoriser le Président, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

